

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

83 150
Objet

CESSION GRATUITE DE
TERRAIN POUR AMENAGEMENT
DE MOIRIE.

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

5.001.1983
APPLICATION LOI 82213
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt trois
le Vingt Sept Septembre à 17 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M. FABER, 1er Adjoint

Etaient présents : MM. FABER - MOST - LE GUEUT - BENOIT - MONNARD -
Melle DEVIGNE - MM. BERTHOMME - PAPEAU - MARCONI - Mme JEAN -
MM. COUNIL - ROUDOT - GAVEN - Mme LAFAYE - MM. GEOFFROY - CANDAU -
Mmes DE GAYE - FONTAN - BUCHET - M. BARBAT - M. REVOLAT

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. TAP par Mme DE GAYE - M. BUSSEREAU par M. BENOIT -
M. THOMAS par Mme BUCHET - M. POUMAILLOUX par M. GAVEN -
Mme EPAGNEAU par Colonel MONNARD - M. LAPERCHE par M. FABER

Absents : MM. LE DEPUTE-MAIRE - M. DAUZIDOU - Mme GAUDIN -
M. LACOTTE - Mme RAILLAT - M. BOUTET

Melle DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

DATE DE CONVOCATION

21 SEPTEMBRE 1983

DATE D'AFFICHAGE

21 SEPTEMBRE 1983

Nombre de conseillers
en exercice 33

Nombre de présents 21

Nombre de votants 27

POUR

CONTRE :

UNANIMITE

M. MAURY Jean-Pierre a bénéficié d'un arrêté en date du
20 Novembre 1979 portant autorisation d'édifier une construction sur
un terrain sis Rue des Magnolias, cadastré section BM N° 261.

Cette autorisation précise qu'en application des dispositions
des articles L. 332-6 et R. 332-15 du Code de l'urbanisme, il sera
fait abandon gratuit d'une parcelle de terrain en vue de l'aménagement
de la Rue des Magnolias.

De la division parcellaire résultant d'un document d'arpentage,
d'une part, de l'arrêté d'alignement d'autre part, il ressort que la
surface de parcelle à céder s'établit à 44 m2 et porte le n° 261p de
la section BM. (la parcelle cadastrée BM 261p pour 1486 m2 restant
la propriété de M. MAURY).

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de M. le Rapporteur,

Vu l'arrêté de permis de construire en date du 20 Nov. 1979 et notamment son article 3,

Vu l'avis favorable de la Commission des Travaux réunie le 31 Août 1983.

DECIDE :

- d'acquérir à l'amiable par voie de cession gratuite une parcelle de terrain d'une surface de 44 m², cadastrée section BM n° 261p dépendant de la propriété de M. MAURY, demeurant Rue des Magnolias.
- d'autoriser M. le Maire ou M. le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer l'acte d'acquisition concrétisant la transaction qui sera dressé en l'étude de Me Barde, Notaire à ROYAN.
- de prendre en charge les frais et honoraires du Notaire et du Géomètre chargés de la régularisation de l'affaire.
- d'imputer la dépense correspondante sur les crédits inscrits au chapitre 908, article 210 du Budget Primitif pour l'exercice 1983.

Fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits
Ont signé au registre MM. les MEMBRES PRESENTS.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pr le Député-Maire,
Adjoint Délégué,



DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

8 3 150 B

1

ROYAN, le 5 OCT. 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

POUR

AMENAGEMENT DE VOIRIE

PROPRIETE DE M. MAURY

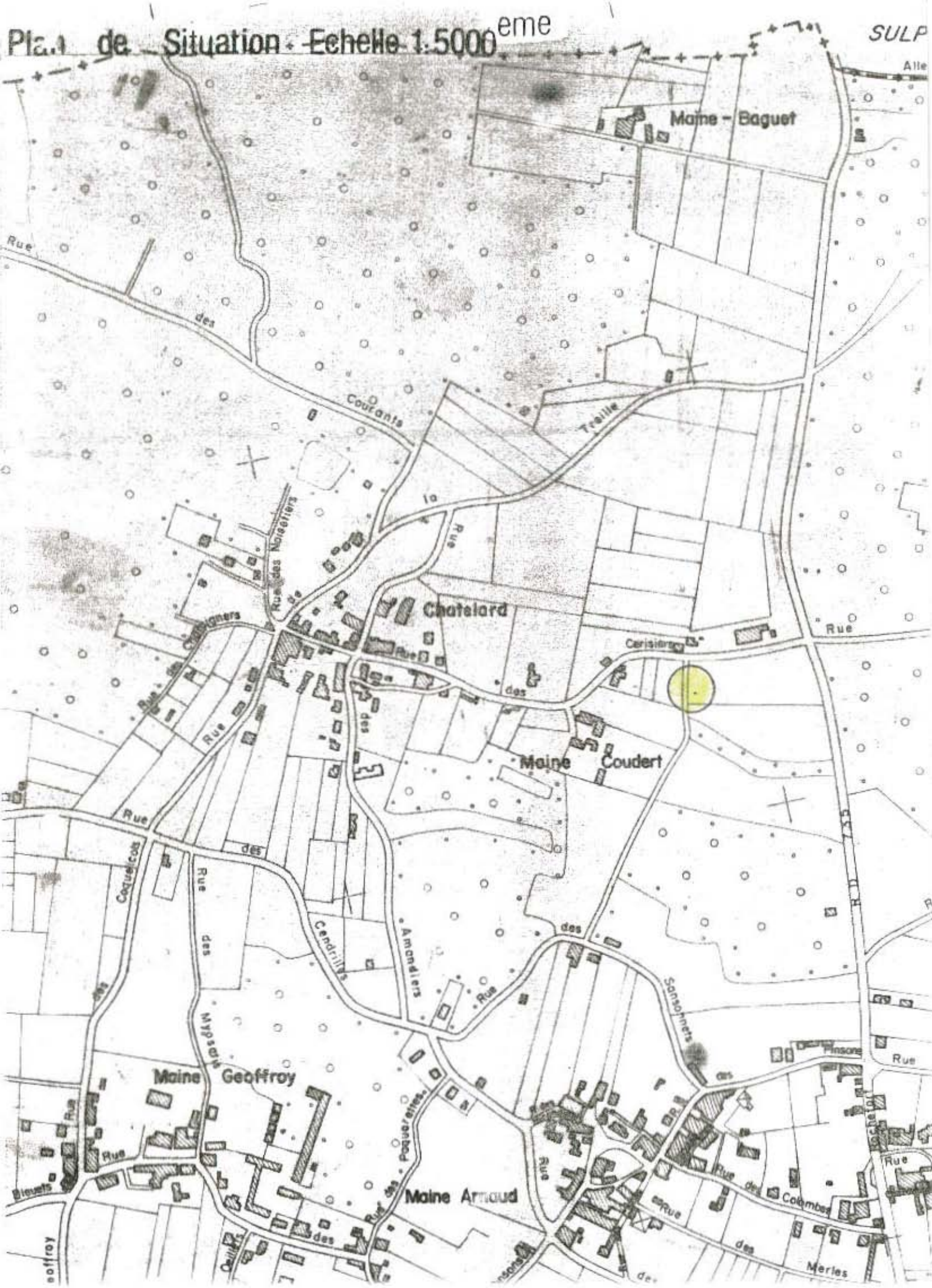
PLAN DE SITUATION

(Echelle : 1/5000e)

ROYAN, le 27 SEPTEMBRE 1983



Député-Maire,
Adjoint Délégué,



Plan de Situation - Echelle 1:5000

eme

SULP

Allee

Maine - Baguet

Courants

Traille

Chatelard

Cendrillons

Maine Coudert

Maine Geoffroy

Maine Arnoud

Colombes

Merles

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

2

ROCHEFORT-SUR-MER
-5 OCT. 1983
APPLICATION LOI N° 82215
du 2-3-1982

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

POUR

AMENAGEMENT DE VOIRIE

PROPRIETE DE M. MAURY

PLAN DE MASSE

(Echelle : 1/1000e)

ROYAN, le 27 SEPTEMBRE 1983



Président-Délégué,
Président-Délégué,

[Handwritten signature in blue ink]

COMMUNE
ROYAN

MAURY

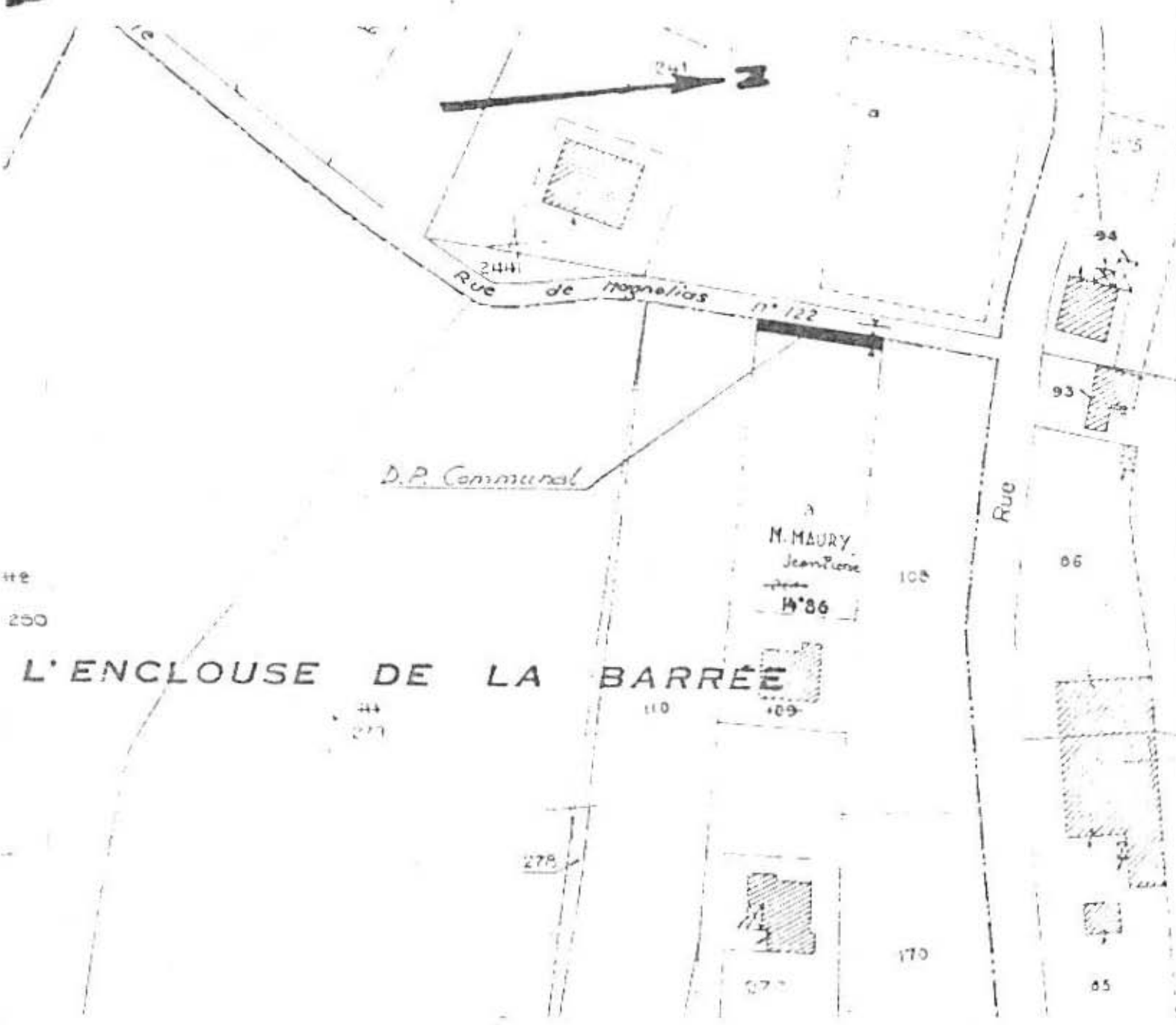
anc. Mod. 50 Cad
(Sept 1970)

Section BM

* Feuille

Echelle : 1/5000

N° d'ordre du document d'arpentage	
Tableaux d'assemblage	à modifier (1) sans chang' (1)



L'ENCLOSE DE LA BARRÉE

Certification

(Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)


Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (1), a été établi

- d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1).
- en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).
- d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre (1)

Document d'arpentage dressé par M. Ch. LAMOUÉ Géomètre-Expert à ROYAN

Date : 6 av 83

Signature



Royan le 6 Avril 1983



Propriétaires
 Pour le Maire,
 Jean Delcoudé

[Handwritten signature]

Extrait du plan minute établi par le Bureau du Cadastre (1).
 par le personnel agréé dans les bureaux de Cadastre (1).
 N° d'ordre au registre de constatation des droits : 2012
 Cachet du Service d'origine :

CENTRE DES IMPÔTS FONCIERS
CADASTRE
 17 00 MAURINES

(1) Beyer les mentions inutiles.
 (2) Quérin de la personne agréée (géomètre, inspecteur géomètre ou technicien retraite du Cadastre, etc.).

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHEFORT-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

3

MAIRIE DE ROYAN
- 5.007.1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

CESSION GRATUITE DE TERRAIN

POUR

AMENAGEMENT DE VOIRIE

PROPRIETE DE M. MAURY

ETAT PARCELLAIRE

ROYAN le 27 SEPTEMBRE 1983

Pr le Député-Maire
Adjoint Délégué,



Handwritten signature in blue ink.

ETAT PARCELLAIRE

INDICATIONS CADASTRALES			SUPERFICIE	NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE INSCRIT A LA MATRICE CADASTRALE.
Section	Numéro	Lieudit		
BM	261p		44m2	M. MAURY Rue des Magnolias

ROYAN, le 27 SEP. 1983

DÉPARTEMENT
de la
CHARENTE-MARITIME
ARRONDISSEMENT de ROCHFORD-SUR-MER
VILLE DE ROYAN

REGISTRAR GENERAL
ROYAN
- 5. OCT. 1983
APPLICATION LOI N° 82213
du 2-3-1982

PROMESSE DE CESSION GRATUITE DE TERRAIN
NECESSAIRE A L'ELARGISSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DES ARTICLES L.332.6.
et R.332.15 DU CODE DE L'URBANISME

Par les présentes :

M. MAURY Jean-Pierre demeurant rue des Magnolias
17200 ROYAN

Promet et s'oblige à céder gratuitement à la VILLE DE ROYAN
la parcelle de terrain cadastrée :

section : BM
N° : 261p (en cours de numérotage)
sise : Rue des Magnolias
représentant une surface de 44m2

Le soussigné s'engage à signer tous documents nécessaires
à la réalisation de la vente et à présenter les titres de propriétés
au Notaire chargé de ladite vente.

Le soussigné s'interdit de vendre la propriété en question
à qui que ce soit avant régularisation des présentes par un acte
authentique.

Les lieux ne sont grevés d'aucune servitude.

Le soussigné s'engage à livrer l'immeuble libre de toute
occupation ou location. La réalisation de cette promesse donnera
lieu à l'établissement d'un acte passé à la diligence de la Ville de
ROYAN et à ses frais.

FAIT A ROYAN , le 22.08.83

Lu et approuvé :
[Signature]

27 SEP. 1983

Pour le Député-Maire
l'Adjoint Délégué :



La mention "lu et approuvé" doit être écrite de la main des promet-
tants avant leur signature.